

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Monsieur le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes
 Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société anonyme dite: "CARNATION", Vierwinden, 3-5,
 Zaventem, Belgique, représentée par Monsieur Charles Munchen,
 conseil en brevets à Luxembourg, 11a, boulevard Prince-Henri,
 agissant en qualité de mandataire,

dépose(nt) ce **5 mai 1982** (3)
 à **15.00** heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant : (4)

"Carte-présentoir en matière plastique présentant deux systèmes d'inviolabilité"

2. la délégation de pouvoir, datée de **Zaventem, Belg. le 30 avril 1982**
 3. la description en langue **française** de l'invention en deux exemplaires;
 4. **une** planches de dessin, en deux exemplaires;
 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,

le **5 mai 1982** déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :

Monsieur Pierre CAZIN, 55, rue des Longs-réages, 77140 Nemours en France (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6) brevet d'invention déposée(s) en (7) **France**
 le **10 novembre 1981 sous le numéro 81/21 095** (8)

au nom de **GLORIA S.A.** (9)

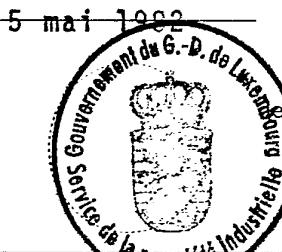
élit(é) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
11a, boulevard Prince-Henri (10)

solicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à **dix-huit** mois. (11)

Le **Charles Munchen**.

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :



Pr. le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes,
 p. d.

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

2.4579

Revendication de la priorité
de(s) la demande(s) correspondante(s)
déposée(s) en France
le 10 novembre 1981
sous le n° 81 / 21 095

B R E V E T D' I N V E N T I O N

Carte-présentoir en matière plastique présentant
deux systèmes d'inviolabilité.

Société anonyme dite : "Carnation"

Carte-présentoir en matière plastique présentant
deux systèmes d'inviolabilité,

La présente invention concerne une carte-présentoir en matière plastique présentant deux systèmes d'inviolabilité.

Les divers points de vente, notamment les magasins à grande surface, souhaitent de plus en plus disposer les articles à vendre sur des présentoirs sur lesquels des "cartes" portant lesdits articles sont accrochées.

Par ailleurs ces mêmes points de vente souhaitent faire en sorte que les articles présentés puissent être touchés par les clients potentiels sans cependant pouvoir être enlevés trop aisément.

Chaque carte de présentation d'un objet doit donc être conçue en tenant compte d'une part de la nécessité de permettre au client d'examiner et de toucher l'objet présenté et d'autre part de la nécessité d'éviter tout vol dudit objet indépendamment de la carte.

C'est là l'objet de la présente invention qui vise à la présentation, sur une carte-présentoir, des colliers et laisse pour chiens et chats.

Ces objets particuliers (colliers et laisse pour animaux) présentent la particularité de comporter au moins une boucle, solidaire de l'objet que l'on utilise avantageusement pour éviter tout vol dudit objet.

La carte en matière plastique selon la présente invention est caractérisée en ce qu'elle est constituée par une plaque de forme allongée, par exemple rectangulaire, qui comporte, de haut en bas lorsque ladite carte est accrochée sur un présentoir :

- un dispositif d'accrochage sur la barre dudit présentoir,

- un premier dispositif d'inviolabilité longitudinal constitué par une languette de matière plastique présentant une charnière sur la carte à l'une de ses extrémités et dont l'extrémité libre porte une série de "flèches" d'accrochage et par un évidement, dans la carte, qui permet d'encliquer la dite extrémité libre portant les flèches,

- un deuxième dispositif d'inviolabilité, disposé au-dessous du premier et à une certaine distance de celui-ci, ayant la même constitution que le premier dispositif d'inviolabilité mais disposé de préférence perpendiculairement à ce premier dispositif.

- et éventuellement dans le bas de la carte au moins une ouverture et éventuellement un évidement qui permet de disposer plus facilement les laisses présentant une certaine longueur.

L'invention sera plus facilement comprise en se référant à l'exemple non limitatif ci-dessous qui est illustré par les figures schématiques 1 et 2.

La figure 1 est une vue de face d'une carte à présentoir selon l'invention portant un collier pour chat.

La figure 2 est une vue en coupe II II du système d'inviolabilité utilisé.

Sur la figure 1 on a représenté :

- en 1 le dispositif permettant l'accrochage latéral de la carte sur un support convenable,

- en 2 le premier dispositif d'inviolabilité, ce dispositif est constitué par une languette 3 pouvant pivoter autour d'une partie amincie 4 située au niveau du raccordement d'une extrémité de ladite languette avec la surface de la carte, ladite languette ayant une extrémité 5 formant une succession de flèches ; la carte porte une ouverture 6 dont les bords latéraux peuvent être munis de parties souples 7 disposées de façon que la partie fléchée de la languette vienne

s'encliqueter dans lesdites parties souples comme cela est représenté sur la figure 2 ; sur la carte représentée il existe une ouverture 8 au-dessous de la languette 2, cette ouverture résulte du procédé utilisé pour la réalisation de la languette,

- en 9 un dispositif d'inviolabilité tout à fait analogue au premier dispositif d'inviolabilité ; on remarquera que ce dispositif est disposé perpendiculairement par rapport au premier dispositif qui est dans le sens vertical lorsque la carte est accrochée par 1,

- en 10 une ouverture et en 11 un décrochement dans la base de la carte de façon à ce que les objets longs (laisses pour chiens) puissent être enroulés sans dépasser trop de la carte.

Il est important de noter que le dimensionnement des languettes d'inviolabilité (3) doit être prévu de façon qu'une boucle solidaire de l'objet à présenter puisse venir s'enfiler dans ladite languette avant encliquetage de l'extrémité de cette dernière.

Les avantages de la carte présentoir selon l'invention sont essentiellement les suivants :

- inviolabilité du produit présenté,
- possibilité de toucher le produit,
- adaptation de la carte à tout produit de forme longue comportant une boucle ou une ouverture permettant le passage d'au moins une languette d'inviolabilité ou éventuellement une gorge profonde.

- possibilité, pour certains objets d'employer les deux dispositifs d'inviolabilité.

REVENDICATION

- 1- Carte-présentoir en matière plastique, utilisable en particulier pour colliers et laissees de chats ou chiens, caractérisée en ce qu'elle comporte :
- un dispositif d'accrochage, de préférence latéral, sur la barre d'un présentoir,
 - un premier dispositif d'inviolabilité longitudinal constitué par une languette en matière plastique présentant une charnière sur la carte à l'une de ses extrémités et dont l'extrémité libre porte une série de "flèches" d'accrochage et par un évidement, dans la plaque, qui permet d'encliquer ladite extrémité libre portant les "flèches",
 - un deuxième dispositif d'inviolabilité analogue au premier disposé de préférence dans une direction perpendiculaire à celle du premier dispositif,
 - et éventuellement au moins une ouverture et un évidement pour y enruler les objets d'une certaine longueur.

Dessins : 1 planches
5 pages dont 1 page de garde
 3 pages de description
 1 pages de revendications
 1 abrégé descriptif

Luxembourg, le - MAI 1982

Le mandataire :

Charles Munchen.
Charles Munchen

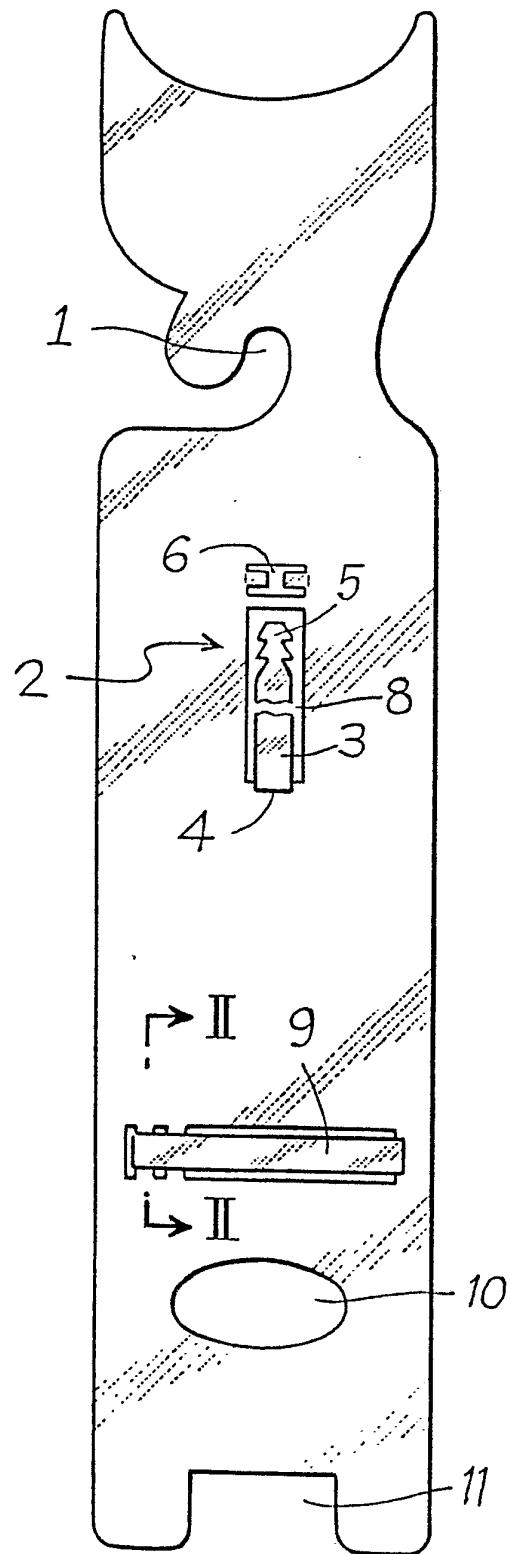


Fig-1

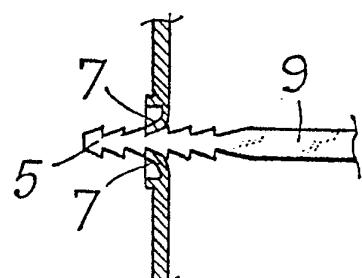


Fig-2

Charles Kueker.